

**À CONSERVER**  
toute l'année

# Le Plani- VERT

# 2011

Horaires - Secteurs

## COLLECTES

Site de dépôt

Arrosage

Vente-débarras

Infos-BAC

Vidange - fosses septiques



[www.ville.ste-anne-des-plaines.qc.ca](http://www.ville.ste-anne-des-plaines.qc.ca)



# VERT UN CHOIX GAGNANT !

La plupart des Anneplainsiens considèrent qu'ils vivent en campagne. Et, sans prétention, notre ville peut à juste titre être considérée comme un poumon vert au nord de Montréal. Nos forêts, notre agriculture et nos milieux humides récupèrent beaucoup de gaz à effet de serre.

Cependant, en tant que citoyens, nous pouvons aller encore plus loin et aider Mère Nature. Nous pouvons réutiliser et recycler plusieurs éléments au lieu de les envoyer aux sites d'enfouissement.

Pour la réutilisation, il y a Recyc-dons et l'Ouvroir qui peuvent prolonger la vie utile de ce que vous n'avez plus besoin, mais qui est encore serviable. Pour le recyclage, il y a d'abord le bac bleu, mais également Compost Ste-Anne, le garage municipal et certains marchands qui vous offrent différentes alternatives. Nous vous en parlons dans cette publication.

Mais d'abord et avant tout, il y a les choix que nous faisons dans notre façon de consommer et c'est à nous de s'assurer que nos choix soient gagnants en matière d'environnement. Moins de bouteilles de plastique, moins de sacs inutiles, moins de gadgets de toutes sortes.

Si nous voulons garder l'environnement propre, il n'en tient qu'à nous. Il n'est pas nécessaire d'être riche pour que ce soit propre et à l'ordre. Le proverbe chinois dit que si chacun balaie devant sa porte, toute la ville va être propre.

Nous sommes de plus en plus nombreux sur cette terre et nous sommes responsables de la qualité de vie des générations futures. À vous, à moi, à nous d'agir!!!

Guy Charbonneau, maire

## LE PLANI-VERT 2011

### SOMMAIRE

- 2 Message du maire
- 2 Trucs verts
- 3-4-5 Matières résiduelles de A à Z
- 6 Site de dépôt et aire de triage
- 6 Location de la remorque municipale
- 6 Arrosage
- 8 Consignes - collecte ordures ménagères
- 7 Ventes-débaras
- 8 Calendrier vidange des fosses septiques
- 9 Secteurs - collecte ordures ménagères
- 10-11 Consignes et secteurs collecte des matières recyclables
- 12 Calendrier - collectes récupération et valorisation des matières résiduelles



Service des travaux publics  
Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
**450 478-5113**  
[www.ville.ste-anne-des-plaines.qc.ca](http://www.ville.ste-anne-des-plaines.qc.ca)



## TRUCS VERTS

### DÉCHIQUETAGE DES FEUILLES

À l'automne, au lieu de ramasser les feuilles, déchiquetez-les avec votre tondeuse et laissez-les au sol. En se décomposant, elles fourniront un engrais naturel à votre pelouse.

### PRATIQUEZ L'HERBICYCLAGE

Lorsque vous tondez la pelouse, laissez le gazon coupé au sol afin qu'il se décompose naturellement. Il fournit un engrais et protège de la sécheresse, réduisant ainsi le temps d'arrosage et la quantité d'eau utilisée.

Distribution du prochain numéro: décembre 2011

PLANI-VERT 2011

Distribution postale dans tous les foyers du territoire. Rédaction - montage: Service des communications. Tirage: 5500 exemplaires.



Ce dépliant est imprimé sur un papier Cascades 100% québécois qui contient 50% de fibres postconsommation et est fabriqué à partir d'énergie biogaz.



## ARBRES DE NOËL

**Cueillette porte-à-porte les jeudis 5 et 12 janvier 2012.**

Inscription préalable non requise.

Déposez l'arbre la veille de la collecte, en bordure de votre terrain, le tronc en direction de la rue. Retirez toutes les décorations. En dehors de ces jours de collectes, apportez-le au site de dépôt. (voir page 6)



## BRANCHES

**Cueillette porte-à-porte tous les jeudis des mois de mai, juin, septembre et octobre.** Inscription préalable non requise.

Déposez les branches la veille de la collecte. Placez les troncs en bordure de la rue. Les branches déposées pêle-mêle ne sont pas ramassées. Pour de petites quantités seulement provenant de travaux domestiques d'élagage ou de taille. En dehors de ces périodes, apportez-les au site de dépôt. (voir page 6)

BARDEAU  
D'ASPHALTE

**Apportez le bardeau à un dépotoir public, c'est le seul endroit où il est accepté.**

Coordonnées des dépotoirs publics:

- Intersan Sainte-Sophie: 1-800 267-1251
- BFI Terrebonne: 450 474-2423

CELLULAIRES,  
PILES ET  
CARTOUCHES  
D'ENCRE

**Apportez-les à des édifices municipaux.**

Ces articles sont remis à des organismes qui les recyclent.



## ÉLECTROMÉNAGERS

**Sur inscription préalable au 450 478-5113, cueillette porte-à-porte tous les samedis à l'exception du 24 et du 31 décembre.**

Réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle, humidificateur, climatiseur, laveuse et sécheuse, four à micro-ondes et congélateur.

FERRAILLE  
ET MÉTAL

**Sur inscription préalable au 450 478-5113, cueillette porte-à-porte tous les samedis à l'exception du 24 et du 31 décembre.**

Réservoir d'eau chaude, sommier, contour de piscine, vélo, barbecue, module de jeux, poêle à bois, jante et toute autre ferraille.

GAZON,  
RÉSIDUS VERTS ET  
FEUILLES  
D'AUTOMNE

**Cueillette porte-à-porte tous les mercredis du 4 mai au 9 novembre.**

Gazon, chaume, résidus de fleurs, de plantes, de taille de haies, résidus de jardin et de tourbe.

Déposez-les en bordure de votre terrain dans des sacs en polythène ou en vrac, dans une poubelle.

# ABC

# des matières RÉSIDUELLES



## LAMPE FLUOCOMPACTE

**Apportez-les au site de dépôt des matériaux au garage municipal.  
Sans frais.**

Un conteneur spécifique est mis à la disposition des citoyens.



## MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET MATÉRIAUX SECS

**Cueillette porte-à-porte tous les jeudis de mai et d'octobre.**

Inscription préalable non requise. Déposez vos matériaux la veille en bordure de votre terrain.

### Matériaux de construction

Gypse, bois, plinthe, cadrage, porte, comptoir, isolant, planches, plancher, céramique, préclart, fenêtre et autres similaires.

Note: les matériaux de construction ne sont pas ramassés par les éboueurs.

### Matériaux secs

Brique, sable, bois et dérivés, pierre, résidus de construction et de rénovation. Petites quantités seulement issues de travaux mineurs. Les matériaux déposés pêle-mêle ne sont pas ramassés.

Note: les matériaux secs ne sont pas ramassés par les éboueurs.



## MATÉRIEL INFORMATIQUE

Disque dur, écran, clavier, portable et autres équipements similaires.

Ce matériel peut être remis à des organismes ou à des recycleurs spécialisés. Plusieurs détaillants informatiques (ex.: Bureau en Gros) acceptent le matériel désuet à leurs succursales.



## MATIÈRES RECYCLABLES

**Cueillette porte-à-porte tous les deux mardis selon votre secteur de résidence.** (voir page 11)

Papier, carton, verre, métal et plastique.

Déposez tout en vrac dans le bac et refermez le couvercle.

Tout ce qui est à côté du bac n'est pas ramassé. Autres consignes page 10.



## MEUBLES

**Ramassés par la collecte porte-à-porte des ordures ménagères.**

Étagère, divan, fauteuil, chaise, table, bibliothèque, bureau, etc.

Ne démontez pas les meubles, car ils seront considérés comme un amas de bois, ce que les éboueurs refusent. S'ils sont en bon état, offrez-les à un organisme d'entraide.



## ORDURES MÉNAGÈRES

**Collecte une fois par semaine au jour fixé selon votre secteur de résidence.** (voir page 9).

Autres informations sur la collecte des ordures en page 7.

**Modification à l'horaire en 2011:**

# ABC

## des matières RÉSIDUELLES



### PEINTURE

**Apportez les résidus de peinture au site de dépôt du garage municipal. Aucuns frais.**

Peinture, teinture, peinture aluminium ou à métal, vernis, époxy, laque, protecteur à bois ou à maçonnerie.



### PNEUS

**Apportez les pneus sans les jantes au site de dépôt du garage municipal. Aucuns frais.**

Les pneus peuvent également être rapportés sans frais chez un détaillant qui les vend.



### PROPANE

**Apportez les contenants au site de dépôt du garage municipal. Aucuns frais.**

Les contenants de propane jusqu'à 45 kg (100 livres) sont acceptés.



### RÉSIDUS DE TABLE

Transformez-les en compost!

Documentation disponible à la Bibliothèque publique de SADP et au [www.recyc-quebec.gouv.qc.ca](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca).



### RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Collecte annuelle le **samedi 4 juin 2011**, de 8 h à 16 h dans le stationnement du Centre sportif (130, rue des Saisons).

#### Quels sont les résidus domestiques dangereux?

Adhésif, ampoule fluocompacte, antigel, apprêt, batterie d'automobile, boules à mites, chlore, cire, colle, coulis divers, débouche-tuyau, décapant, dégivreur, diesel, diluant, engrais, essence, fertilisant, goudron, huile, insecticide, kérosène, lave-vitre, liquide d'allumage, lubrifiant, mastic, médicament, munition, nettoyeur, peinture, pile, poison, poli, produits pour piscine, protecteur à bois, résine, teinture, térébenthine, varsol, vernis.



### VÊTEMENTS, JOUETS ET JEUX, ARTICLES MÉNAGERS OU SPORTIFS, MOBILIER ET AUTRES

S'ils sont propres et fonctionnels, ces articles peuvent être offerts à des centres de dépannage. Sinon, ils doivent être jetés avec les rebuts domestiques.

# Informations utiles

## SITE DE DÉPÔT

### ACCÈS AUX CONTENEURS ET AIRES DE TRIAGE

Ce service est offert aux Anneplinois qui souhaitent se départir de petites quantités de rebuts issus de travaux domestiques.

#### HORAIRE

le samedi de 8 h 30 à 17 h  
fermé les 24 et 31 décembre 2011.

#### LOCALISATION

Garage municipal  
111, rue des Entreprises

#### TARIFICATION

Le coût d'accès minimum est de 5\$  
et augmente selon la quantité déposée:

- 5\$ coffre d'automobile
- 10\$ boîte de camion (pick-up)
- 10\$ contenu d'une remorque standard (
- 15\$ coffre d'auto et remorque
- 20\$ boîte de camion et remorque

#### CONDITIONS D'ACCÈS

- **Service offert aux citoyens de SADP et non aux entrepreneurs**
- **Présentation obligatoire d'une preuve de résidence**
- **Paiement des frais en argent comptant seulement**

#### MATÉRIAUX ACCEPTÉS

Bois et dérivés, pneu, peinture, contenant de propane, jante, résidus de construction, brique, sable, pierre, terre, branches et tout autre résidu, à l'exception de ceux refusés.

#### MATÉRIAUX REFUSÉS

Électroménager, meuble, résidu domestique dangereux, bardeau d'asphalte et tout article qui peut être déposé lors de la cueillette des ordures ménagères.

Les remorques de type commercial de plus grande capacité sont refusées, tout comme le dépôt d'une plus grande quantité de matières que celle prévue à la grille de tarification.

Il n'y a pas de frais pour le dépôt des réservoirs de propane, des vieilles peintures, des pneus sans les jantes ou des lampes fluocompactes.

## LOCATION DE LA REMORQUE MUNICIPALE

Louez la remorque municipale pour y déposer les résidus lors de travaux domestiques. Voici comment faire:

1. Réservez à l'avance au 450 478-5113.
2. Payez les frais (50\$) au garage municipal ou à l'hôtel de ville.

À la date convenue, les employés vous livreront la remorque et la reprendront le lendemain. Certaines matières sont refusées dans la remorque. Le Service des travaux publics vous informera lors de la réservation.



## HORAIRE POUR L'ARROSAGE DES PELOUSES

résidences	no civique pair	jours pairs du calendrier	entre 5 h et 7 h et entre 21 h et 23 h
	no civique impair	jours impairs du calendrier	entre 5 h et 7 h et entre 21 h et 23 h
commerces	no civique pair	jours pairs du calendrier	entre 8 h et 12 h
	no civique impair	jours impairs du calendrier	entre 8 h et 12 h

## COLLECTE DES ORDURES

### DÉCHETS **REFUSÉS**

- pneus
- électroménagers
- matières recyclables
- planches, bois et dérivés
- bardeau d'asphalte
- résidus domestiques dangereux
- bombonnes de propane
- matériaux secs: brique, pierre, pavé, roches, etc.
- matériaux de construction: gypse, plinthe, cadrage, porte, fenêtre, boiserie, comptoir, etc.

Les éboueurs refusent les rebuts qui font l'objet de collectes spéciales ou qui doivent être apportés à des sites spécifiques pour être éliminés de façon sécuritaire.

### NE PAS DÉMONTER LE MOBILIER

Une étagère, par exemple, ne doit pas être démontée, car elle sera considérée comme un amas de bois, ce que les éboueurs refusent.

### UN 2<sup>e</sup> TOUR POUR LES GROS REBUTS

Les gros rebuts, par exemple, un matelas ou du mobilier, ne sont pas nécessairement recueillis en même temps que le contenu de votre poubelle. Les éboueurs passent alors plus tard au cours de la journée.

### DES NORMES POUR LES CONTENANTS

- Une poubelle de 130 litres et plus ne peut être ramassée manuellement, car elle est trop lourde. Elle doit donc être conçue pour être levée mécaniquement, ce qui n'est pas le cas de tous les contenants. La poubelle identique au bac de récupération est un bon exemple de contenant pouvant être soulevé mécaniquement.
- Un sac non retournable de polythène noué est toujours accepté ainsi qu'une poubelle étanche en métal ou plastique n'excédant pas 130 litres, si elle est munie de poignées ou d'anses.

## VENTE-DÉBARRAS

- **Aucun permis requis**
- **4 fins de semaine autorisées**
  - 20-21-22-23 mai
  - 27-28-29 mai
  - 2-3-4-5 septembre
  - 9-10-11 septembre
- **La vente doit se tenir entre 8 h et 18 h.**

**Au lieu de jeter, réutiliser en offrant une seconde vie à vos biens!**

### L'AFFICHAGE SUR LE SITE DE LA VENTE

Possibilité d'utiliser une affiche "maison".

### L'AFFICHAGE DANS LA VILLE

Obligation d'utiliser les enseignes vendues à l'hôtel de ville au coût de 10\$ l'unité. Ces affiches ré-utilisables ne sont pas remboursables. Vous n'avez pas à nous les remettre après usage. Un maximum de 2 enseignes est accordé par adresse. L'affichage est autorisé 5 jours avant la vente-débarras. Les affiches doivent être retirées dans les 24 heures suivant la vente.



### INFORMATION

[www.ville.ste-anne-des-plaines.qc.ca](http://www.ville.ste-anne-des-plaines.qc.ca)  
ou 450 478-0211



# Calendrier 2011

## service de vidange des boues des fosses septiques

Afin de protéger la santé publique et préserver la qualité de l'environnement, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines s'assure de la périodicité de la vidange de l'ensemble des fosses septiques des résidences isolées.

Ainsi, le réservoir septique d'une résidence non desservie sera vidangé une fois tous les deux ans par l'entrepreneur mandaté par la Ville, soit *ABC environnement*. Pour 2011, ce sont les propriétés dotées d'un numéro civique impair qui sont visées par la vidange. L'an prochain, ce seront les résidences paires qui seront concernées.

Chaque propriétaire visé par l'application de ce règlement sera informé par écrit 15 jours à l'avance, de la tenue de la vidange à sa résidence. Notez bien que ce calendrier concerne **uniquement les résidences dont le numéro civique est impair**. À titre d'information, voici l'échéancier prévu\*.

JUIN				
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
6 Ste-Claire: 17 à 91	7 Ste-Claire: 93 à 171	8 Ste-Claire: 175 à 187 des Pins: 3 à 23 Drapeau: 1 5° Avenue: 657 à 817	9 5° Avenue: 275 à 653	10 1 <sup>re</sup> Avenue: 239 à 265
13 1 <sup>re</sup> Avenue: 181 à 185 Trait-Carré: 3 à 31	14 Trait-Carré: 35 à 71A	15 Trait-Carré: 73 à 85 Laramée: 57 La Plaine: 9 à 43	16 La Plaine: 65 à 241	17 de la Paix: 109 à 135
20 Leclerc: 109 à 143	21 Mathias: 113 à 143 Parent: 5 Bernard: 3	22 Morel: 403 à 641	23 Robert: 1 à 43	24
27 Thérèse: 3 à 43	28 Raymond: 19 à 21 Roger: 1 à 11 du Golf: 25	29 montée Gagnon: 231 à 299	30 montée Gagnon: 301 à 401	

JUILLET				
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
4 Lepage: 27 à 199A	5 Lepage: 227 à 335	6 Lepage: 341 à 467	7 Lepage: 473 à 549 du Ruisseau: 27 à 41	8 du Coteau: 25 à 41 Normande: 1 à 21
11 Normandie: 35 à 145 Jean-Paul-Gagnon: 4705 à 4715	12 Dijon: 15 à 35 Versailles: 11 Bretagne: 17 à 39	13 boisé Normand: 13 à 21 Trait-Carré: 87 à 105	14 Trait-Carré: 107 à 135 Tour du Lac: 9 à 17	15 Tour du Lac: 45 à 55 Cécile: 1 à 29 Guy: 67 - 69

\*Ce calendrier peut être sujet à changement.

Pour information, rejoignez l'agent d'inspection en environnement au 450 478-0211 poste 2025.





## PAPIER ET CARTON

- journal, circulaire, revue, bottin
- sac de papier (épicerie, farine...)
- papier, enveloppe, facture
- boîte et emballage de carton
- livre sans couverture ni reliure
- contenant de lait, jus, crème...
- boîte de jus (Tétra Pak)

## MÉTAL

- conserve et couvercle
- canette de boisson
- assiette et papier d'aluminium
- cintre, clou et autres petits articles
- tuyau et chaudron

## VERRE

- bouteille de toutes couleurs
- contenant de verre de toutes couleurs et leur couvercle (métal)

## PLASTIQUE

- Contenant et couvercle portant les symboles



- ne pas regrouper les matières dans un sac de papier, plastique ou dans une boîte
- défaire l'emballage pour séparer le plastique du carton
- rincer légèrement et ôter le couvercle

## COMMENT FAIRE

- jeter en vrac dans le bac
- retirer les circulaires et journaux du sac de plastique (Publi-Sac)
- plier les boîtes et les placer dans le bac
- rincer rapidement les contenants
- défaire l'emballage pour séparer le plastique du carton

- rincer légèrement
- ne pas regrouper les matières dans un sac ou dans une boîte
- Si l'étiquette est enlevée de la boîte de conserve, le papier est récupéré, sinon il est brûlé avec le métal

- rincer légèrement
- laisser l'étiquette
- ôter le couvercle

- contenants et couvercles qui n'ont pas de symboles ou qui portent les symboles



- Emballage de toutes sortes...
- sac et pellicule de plastique
- paille et bouchon/ assiette et ustensile
- plateau de biscuit (clair ou brun)
- plateau et contenant de styromousse
- jouet, briquet, rasoir jetable, toile de piscine, C.D., tapis, boyau, tuyau de PVC et ABS, cartable, contenant d'essence, solvant, huile à moteur...



## NON-RECYCLABLE

- papier et carton souillé ou ciré (boîte de pizza, beigne, gâteau, etc.)
- papier plastifié ou métallique
- couche, mouchoir et essuie-tout
- papier peint, autocollant
- papier carbone, photographie

- batterie d'auto et pile
- aérosol et extincteur
- contenant de peinture, solvant, propane...
- outil
- sac d'emballage métallisé (biscuit, croustilles...)

- vitre (fenêtre), miroir
- tasse, verre à boire, vaisselle, pyrex, cristal
- céramique et poterie
- ampoule et néon

## EN VRAC DANS LE BAC

- Ne pas attacher ou ficeler les matières.
- Ne pas regrouper les matières l'une dans l'autre.
- **Ne pas mettre les matières dans un sac de plastique ou de papier ou dans une boîte.**
- Défaire les emballages pour séparer le plastique du carton.
- Rincer rapidement les contenant pour réduire les odeurs.
- Ôter et jeter les bouchons.

## BRIS ET RÉPARATION

Votre demande doit être formulée au 450 478-0211 poste 2025.

## HEURES DE DÉPÔT

À partir de 20 h la veille de la collecte et doit être ramassé à 20 h au plus tard, le jour de la collecte. N'oubliez pas que **l'entrepreneur n'est pas tenu de respecter un horaire de ramassage fixe** pour un quartier précis.

## COMMENT UTILISER MON BAC

- Ne surcharger pas le bac et refermer le couvercle.
- Placer les poignées et les roues du bac du côté de votre immeuble.
- Placer votre bac en bordure de votre terrain et non sur la voie publique.
- Éloigner le bac de tout obstacle en laissant un espace libre de 1 mètre (3 pieds) pour éviter tout accrochage.
- **Ne laisser aucune matière à côté du bac, car elles ne seront pas ramassées.**
- S'il y a plus d'un bac pour votre immeuble, placez-les côte à côte. Le bras mécanique les soulèvera simultanément.

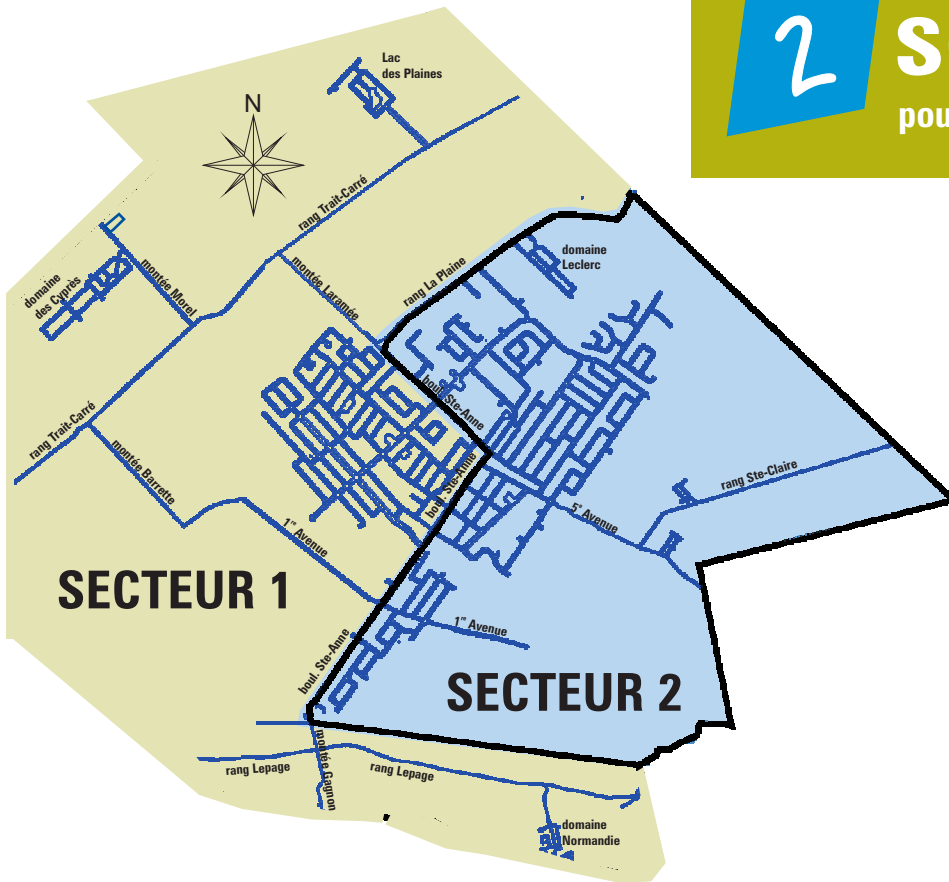
## POUR LE RECYCLAGE SEULEMENT

Le bac appartient à la Ville et doit être utilisé pour le recyclage. **Il ne doit pas être utilisé pour les ordures ménagères,** peinturé ou modifié. Si vous déménagez, laissez votre bac dans votre résidence, car le prochain résidant en aura besoin.

2

## secteurs

pour la collecte des matières recyclables



SECTEUR 1

SECTEUR 2

D'abord,  
visualisez votre  
secteur de collecte.

Ensuite,  
validez l'information  
en repérant bien votre rue  
dans la liste appropriée.

## SECTEUR 1

1 <sup>re</sup> Avenue	Joly
2 <sup>e</sup> Avenue	Laramée
3 <sup>e</sup> Avenue	Lauzon
Boisé Normand	Lepage
Bouleaux (des)	Léveillé
Bretagne (de la)	Morel
Bruchési	Normandie
Cadot	Parc (du)
Cécile	Peupliers (des)
Cèdres (des)	Raymond
Champagne	René
Champêtre	René-Coyteux
Champoux	Richard
Chaumont	Robert
Coteau (du)	Roger
Coursol	Rosaire
Cyprés (des)	Roxanne
Demers	Ruisseau (du)
Dijon	Saisons (des)
Dugas	Sorbiers (des)
Érables (des)	St-Gabriel
Frênes (des)	St-Pierre
Gagnon (montée)	Ste-Marie
Giraldeau	Thérèse
Golf (du)	Therrien
Groulx	Tour du Lac
Guy (Lac des Plaines)	Trait-Carré
Guy (secteur urbain)	Trépanier
Isabelle	Valiquet
Jean-Paul-Gagnon	Valois
Jodoin	Versailles

## SECTEUR 2

1 <sup>re</sup> Avenue	Deschamps	Ontario
2 <sup>e</sup> Avenue	Desjardins	Paix (de la)
3 <sup>e</sup> Avenue	Drapeau	Paquette
4 <sup>e</sup> Avenue	Duclos	Paradis
5 <sup>e</sup> Avenue	Entreprises (des)	Parent
6 <sup>e</sup> Avenue	Envol (de l')	Passerins (des)
9 <sup>e</sup> Avenue	Esther-Blondin	Pins (des)
10 <sup>e</sup> Avenue	Forge (de la)	Pionniers (des)
11 <sup>e</sup> Avenue	Forget	Plateau (du)
12 <sup>e</sup> Avenue	Gare (de la)	Prairies (des)
Alary	Gauthier	Prévost
Ancêtres (place des)	Guénette	Québec
Antonio	Hameau (du)	Racine
Auger	Haut-Bois (place du)	Rivard
Beaudry	Héritage (place de l')	Rivest
Beaupré	Hogue	Rolland
Bernard	Johanne	Roselins (des)
Blouin	Lacasse	Sentier (du)
Boisé	Lachapelle	Simard
Cèdres (des)	Lampron	Sources (des)
Chantignole (de la)	La Plaine	St-Antoine
Charbonneau	Leclerc	St-Édouard
Chardonnerets (des)	Legault	St-Isidore
Châtaigniers (des)	Limoges	St-Joseph
Clairière (de la)	Marie-Justine	Ste-Anne
Clément	Marronniers (des)	Ste-Claire
Colibris (des)	Martel	Supérieurs (des)
Corbeil	Masson	Terroir
Daunais	Mathias	Traverse (de la)
Delorme	Menuisiers (des)	Volière (de la)
	Neuville-en-Ferrain	Willie

# Calendrier 2011

collectes pour la récupération  
et la valorisation des matières

AVRIL 2011						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET 2011						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	31	25	26	27	28	29
						30

OCTOBRE 2011						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	30	24	31	25	26	27
						28
						29

MAI 2011						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

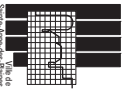
AOÛT 2011						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE 2011						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN 2011						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

SEPTEMBRE 2011						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE 2011						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



INFORMATION: Service des travaux publics  
450 478-5113  
www.ville.ste-anne-des-plaines.qc.ca

## LÉGENDE

- Collecte porte-à-porte - résidus verts et feuilles d'automne
- Collecte porte-à-porte - branches
- Collecte porte-à-porte - matériaux secs et de construction
- Collecte annuelle - résidus domestiques dangereux
- Collecte - électroménagers / ferraille
- Inscription obligatoire au 450 478-5113
- Collecte porte-à-porte - sapins de Noël
- Collecte - récupération
- secteur 1
- secteur 2